

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 29 JUIN 2023

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-trois juin deux mil vingt-trois et transmise par voie électronique le vingt-trois juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme EYHERABIDE Marie, Mr GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle.

Absents : Mme HAGET Marguerite, M. LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, Mme PREBENDE Amaia, M. ASTABIE Arnaud.

Absents mais ayant donné pouvoir :

Mme HAGET Marguerite donne pouvoir à Mme DAGUERRE Mayie
M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique
Mme VIVIER Karine donne pouvoir à M. MASSONDO Charles

Secrétaire de séance : Mme CURUTCHET Marie-Jeanne

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 01 juin 2023
- Vote des subventions
- Demande de subvention départementale voirie
- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 01 juin 2023.

1. DÉLIBÉRATION N° 29062023-1 Vote des subventions :

Madame LEGARTO présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions qui ont été examinées lors de la réunion de la commission des finances.

Elle précise également que les subventions proposés à l'USSP Pelote (Tournoi yoko garbi), à l'USSP Omnisports et l'Union Commerciale et Artisanale (Poteo et Capucinade) correspondent à des versements de la compensation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le conseil à l'unanimité des voix décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	2023
Association "Les Mixains" (Banda 3 prestations)	1 000,00 €
U.S.S.P. Omnisports	14 000,00 €
Amikuzeko Erreken Lagunak	600,00 €
Association Burgaintzi (2 prestations)	700,00 €
Association Berhoa	200,00 €
Loisirs et Amitiés	1 000,00 €
Chœur Kantuka	200,00 €
Comité des Fêtes	20 000,00 €
Union Commerciale Amikuze	5 000,00 €
Bithindarrak (2 spectacles)	700,00 €
U.S.S.P. Cyclo Amikuze (Randonnée d'Amikuze)	500,00 €
A.C.C.A.	600,00 €
Essor Cycliste	2 800,00 €
Iruzki Taldea (2 spectacles)	700,00 €
Amikuzeko Gau Eskola	750,00 €
Irulegiko Irratia	500,00 €
Herria	300,00 €
Ikas Bi	150,00 €
Euskal Haziak	150,00 €
Médiabask	150,00 €
EUSKALTZAINDIA	150,00 €
HERRI URRATS	1 000,00 €
BEGIRADA	1 300,00 €
kanaldude Lagunak	500,00 €
Festimaquettes	750,00 €
Troupe de théâtre de Saint-Palais	1 000,00 €
Association Zabalik (Nafarroa Bizi)	3 000,00 €
Ecole maternelle (sorties pédago)	1000,00 €
Ecole primaire (sorties pédagog)	1080,00 €

DECIDE de reverser les attributions compensatrices suivantes :

USSP Omnisports (Reversement Clect)	7 442,00 €
Union Commerciale Amikuze (Clect Poteo et Capucinade)	2 659,00 €
USSP Pelote Verst CLECT 2022 Tournoi été yoko	1 372,00 €
Amikuzeko Gazteak CLECT 2022	5 050,00 €
Amikuzeko Gazteak CLECT 2023	5 050,00 €

2. DÉLIBÉRATION N° 29062023-2 Vote de subvention pour sortie pédagogique des écoles maternelles, primaires, collèges et lycée :

Madame LEGARTO présente une proposition afin d'attribuer une subvention pour des sorties pédagogiques organisées par les écoles maternelles, primaires, les collèges et lycées. Cette subvention serait attribuée une fois dans l'année aux élèves domiciliés à Saint-Palais et scolarisés dans ces établissements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer une subvention de 40 € par élève domicilié à Saint-Palais et scolarisé dans les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées. Il précise que cette subvention sera attribuée une fois par an.

3. DÉLIBÉRATION N° 29062023-003 : Demande de subvention départementale :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental accompagne les projets sous maîtrise d'ouvrage communale visant à maintenir le patrimoine existant et les services à la population.

Au titre des espaces publics, des bâtiments, de l'eau et de l'assainissement. Le règlement départemental de soutien aux communes précise les catégories éligibles dont la catégorie « Espaces publics ». Cette catégorie comprend les travaux de maintien de la voirie communale, des espaces extérieurs publics, des trottoirs, des voies cyclables, des cheminements piétons.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention départementale

4. DÉLIBÉRATION N° 29062023-004 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal présente les rapports n° 2 à 4 établis par la CLECT du 7 juin 2023 et qui portent sur les évaluations de transferts de charges relatifs respectivement à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, à la piscine de Souraïde et à la piscine de Hasparren.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve les rapports n°2, 3 et 4 de la CLECT du 7 juin 2023 tels que présentés. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5. DÉLIBÉRATION N° 29062023-005 : Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions d'entretien de la voirie communale et des bâtiments.

L'emploi serait créé pour la période du 10 juillet au 31 août 2023. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 397.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du conseil municipal en date du 06 août 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide la création à compter du 10 juillet et jusqu'au 31 août 2023 un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique. Cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367. Le Maire est autorisé à signer le contrat de travail

6. Compte-rendu des commissions

- Commission Santé – Social – C.C.A.S présentée par Mr Bourdé:

- Attribution de logements : Mr Bourdé souligne une bonne participation avec les assistantes sociales.

- Projet SMUR : La carence d'un SMUR suite au décès d'une personne qui se trouvait 2 kms de l'hôpital. L'Agence Régionale de la Santé semble debout sur les freins. Une centaine de communes ont signé la motion pour l'implantation d'un SMUR

- Projet d'auto dialyse : ce projet va se faire. Les conventions de mise à disposition des terrains sont en cours.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement présentée par Mme Daguerre :

Travaux :

Les travaux au camping sont terminés. Deux salles sont en cours pour les Mixains et le Comité des fêtes

Les travaux au fronton sont terminés.

En attente de devis pour les vestiaires de la salle Airetik

L'école publique les travaux de remplacement des fenêtres à l'école publique sont prévus cette fin de semaine. Les artisans suivent leur planning

L'éclairage des bureaux de la mairie et du marché a été réalisé

Les projets de construction :

Projet Petic Edouard Denis : 4 collectifs de 11 logements + 4 maisons individuelles. Un dépôt de permis de construire est déposé, il est en instruction.

Des promoteurs nous ont recontacté nous devons les recevoir en juillet :

Vinci pour terrain L.
Domofrance pour terrain A.
Domofrance pour terrain D.
Safayan pour terrain A.

Electricité :

Le TE 64 a organisé une réunion en visio pour expliquer la facturation. Nous devons recevoir les factures très rapidement nous sommes dans les derniers. Dès que nous les recevrons je ferais l'analyse et nous le verrons en Septembre. Par contre ils nous ont annoncé une baisse importante pour 2024.

Nous avons rencontré le TE 64 pour le changement des ampoules de l'éclairage public. Nous en avons 380. Première mauvaise nouvelle, nous ne pourrions pas bénéficier du fonds vert 70 % sur la totalité du HT mais que 70 % sur 30 000 €.

Sur la place du foirail nous avons 30 points lumineux au sol en fluo. Aujourd'hui l'éclairage au sol vers le ciel n'est plus conforme c'est même interdit. Nous allons les laisser jusqu'au fêtes et les débrancher fin juillet.

La politique du TE 64 a changé. Ils vont plus vers une politique de diminution des points lumineux éclairage public.

Une étude sera faite en analysant chaque ligne et voir s'il n'y a pas des points que l'on pourrait annuler. Un test sera fait sur une période et à l'issue il sera décidé de les déposer ou les supprimer. L'intensité de la lumière peut également être modulée.

Une rencontre avec TE 64 est prévue le 20 Juillet prochain.

Soltea est en cours d'étude des bâtiments communaux. Les plans des toitures leur ont été fournis ainsi que les factures.

Etude de faisabilité et de programmation urbaine et paysagère du secteur de la halle aux cochons :

L'appel d'offre a été lancé. Sur les 6 dossiers reçus 3 ont été retenus par la commission d'appel d'offres. Les propositions sont très intéressantes.

SOS enfants solidarité :

Il est prévu une rencontre le 7 juillet prochain. Un travail pourra être effectué avec Domofrance et Nexity qui nous ont fait aussi des propositions et la CAPB pour le centre aéré.

Une réunion Urbanisme sera prévue fin Juillet avec tous ces éléments qui sont arrivés avant le 15 juin.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports présentée par Mr Aycaguer :

- Cyclo Amikuze :

L'Amikuze organisé le 30 avril dernier a réuni plus de 300 participants. Toutes les félicitations au cyclo.

- Conseil des jeunes : Le prochain conseil est le 05 juillet à 14 h 30 à la salle d'honneur.

- Centenaire du fronton : il est prévu 150 convives

- Plan Local de Randonnée version 2 : Le copil est lancé. Plusieurs phases sont prévues :
 - Phase 1 : audit
 - Phase 2 : Rédaction de fiches techniques pour les entreprises et recherche de convention de passages
 - Phase 3 : en 2025, lancement des travaux

- Utilisation salle airetik : préparation du planning 2023/2024. Des travaux seront à prévoir dans les vestiaires.

Le Club de pelote est moins satisfait de l'éclairage. Les sections basket et hand demandent d'être averti à l'avance de l'occupation de la salle.

- SIRP IKAS BIDEA : une tarification de la cantine par tranche a été mise en place. Il sera proposé à la CAPB d'inclure un tarif ménage dès lors où les agents du SIRP effectueront cette prestation en lieu et place de l'entreprise de nettoyage que mandate la CAPB. Les agents du SIRP sont d'accords.

Les agents ont demandé une formation aux premiers secours. Des places sont disponibles pour y intégrer des agents communaux également.

- ASLH une pétition est en ligne car de gros problèmes de places (20 places seraient non pourvues)

- Résultat enquête centre aéré immersif : forte prédominance pour un centre aéré immersif. Amoba prévoit 8 places en immersives. Ce sera un test.

- Commission –Vie associative et culturelle présentée par Mme Curutchet :

Bideak :

Fréquentation au 28 Juin 2023, pour le mois de Juin 2023 :

964 visiteurs, 1016 entre les conférences et réunions soit 1980 au total.

Pour ce mois de Juin le chiffre de 2000 visiteurs sera dépassé avec 41 scolaires ce matin et la conférence de ce soir.

Office de tourisme : 377 passages

Gîte des pèlerins : 170 personnes.

Enumération des animations et des conférences de Juillet et Août :

- Du 06 Juillet au 31 Août, tous les jeudis matin à 10 h, visite commentée de Saint-Palais et Bideak.

- Exposition de Begirada du 19 Juin au 17 Septembre

- Du 04 Août au 25 Novembre (à préciser) exposition Loraldia

- Du 20 Septembre au 25 Novembre exposition de peintures sur les paysages d'Argentine de Miguel Etcheverria.

Forum des associations :

Suite à une réunion le 17 Juin 2023 avec les associations, il a été décidé de mettre en place un forum des associations. Il aura lieu le samedi 02 Septembre de 9 h à 13 h au marché couvert. Les associations souhaitant participer doivent s'inscrire avant le 15 Juillet.

Projection des films sur Saint-Palais le 14 Août 2023 :

Monsieur Etchegaray Stéphane (le monteur) nous a fait parvenir le montage de 2 films. Suite à nos commentaires, il va titrer les séquences (en basque et en français) et mettre les dates lorsque nous en avons connaissance.

Il pense avoir fini le montage avant le 20 Juillet. Nous ferons un visionnage avec le groupe qui y a travaillé à situer ces films dans le temps.

- Commission –Economie- Animations- Communication présentée par Mr Darrieux-Juson:

Une rencontre a eu lieu avec les présidentes de l'UCA. Le potéo dans sa version actuelle est à revoir. L'idée serait de prévoir plus de petits groupes et de favoriser l'immersion du public.

Le site Karrika n'est pas marchand. Des pistes sont envisagées et notamment la mise en place d'un site d'offre promotionnel plutôt qu'un site permanent.

Les animations passées : l'expo du centenaire le 18 juin a eu beaucoup de visiteurs, la fête de la musique sous un temps humide. Mr Labescau remercie la municipalité pour la réception de l'école de musique d'amikuze et de Sanguesa.

- Commission Finances présentée par Mme Legarto :

A. LA COMMUNE

I. Etat de la trésorerie de la commune au 27/06/2023

La trésorerie au 27/06/2023 s'élève à 803 014 € contre 422 774 € au 1^o janvier 2023, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 391 064 € selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par le conseil municipal précédent du 03/09/2020.

II. Les équilibres financiers

Le TDB au 27/06/2023 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 1142 K€ en ce compris la dotation annuelle de la dotation rurale de 135 K€. L'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Pau, qui a généré un produit exceptionnel encaissé et comptabilisé en mai 2023 de 162 564€ a fait l'objet d'un pourvoi en cour de cassation ; Par conséquent, en l'état actuel du contentieux, les liquidités correspondantes ne peuvent être considérées comme définitivement acquises à la commune.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 762 K€.

L'excédent de fonctionnement sur les 6 premiers mois s'élève ainsi à 218K€, après prise en compte d'une provision pour risques de 163 K€.

Dans la section investissement, les recettes sont de 343 K€ en ce compris l'encaissement annuel du FCTVA de 185K€ en juin 2023 et les dépenses de 350 K€ (Remboursement prêt de 70K€ et investissements à hauteur de 280 K€).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève, sur les 6 premiers mois, à la somme de 7 K€, montant financé par l'excédent de fonctionnement de la période.

B – BIDEAK

Les recettes au 27/06/2023 s'élève à 82 K€ en ce compris la prise en charge des charges de personnel

par la commune à hauteur de 44 K€ et une subvention communale de 30 K€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 58 K€ en ce compris les charges de personnel de 44 K€ prises en charge par la commune. Les investissements de 10 K€ sont destinés au transfert du Musée de Basse Navarre. Sa trésorerie s'élève à 10 K€ contre 3 K€ au 31/12/2022.

7. Questions diverses

- Rue Hego Alde :

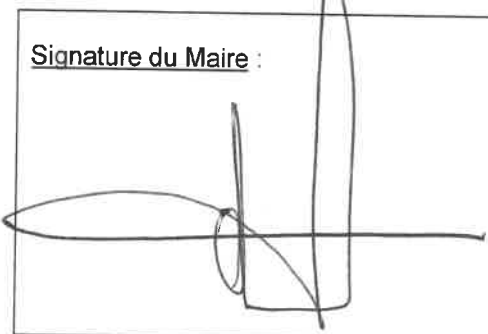

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'incorporer les parcelles cadastrées section B n° 530 et B n° 531 représentant la rue Hego Alde et un espace vert, il a été proposé au propriétaire d'acquiescer ces parcelles via la procédure d'abandon de parcelles. Le propriétaire a accepté et a effectué la déclaration d'abandon.

- Fêtes de Saint-Palais :

Monsieur le Maire de Bordeaux sera présent. La municipalité de Sanguesa a été invitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 29062023-1 à 29062023-5.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
---	--